Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-D_5_2026_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 12 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET	Mme Laëtitia MASSON	Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	
Christophe HELBERT		Serge BUSVELLE
Myriam HAMON		

Étaient Absents Excusés : Mme Nadège COULANGE, M. Stéphane MESLIF et Mme Muriel CHÉNEDÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Nadège COULANGE a donné pouvoir à Mme Myriam HAMON et M. Stéphane MESLIF a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Objet : Réserve foncière communale « Rue de la touche Mulon » Parcelles Section N° A1076, A426, A429 et A1080p – Transfert du Permis d'Aménager N° PA03527623U0001 avec son Modificatif N°1 et conditions de transfert de SNC Foncier Conseil (entité du Groupe Nexity) au profit du SAS TERRAEDIFI
Délibération N°5/2026/9

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire propose de reporter ce point à la prochaine séance n'ayant pas reçu l'ensemble des éléments et informations permettant d'acter de manière définitive cette cession et transfert du Permis d'Aménager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- VALIDE la proposition de M. le Maire.

Publié le 23 janvier 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.